



MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL
RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET
DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2022

Concernant le rapport de l'auditeur indépendant

- Selon l'auditeur, les états financiers consolidés de la municipalité de Mont-Saint-Michel donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2022;
- Aucune observation particulière n'a été soulevée par l'auditeur indépendant.

Concernant le rapport financier

- Le périmètre comptable de la municipalité englobe les opérations financières de l'organisme qui est sous son contrôle, ce qui équivaut à la part sous son contrôle dans le cas des partenariats. La municipalité participe au partenariat suivant : la Régie intermunicipale des déchets de la lièvre (RIDL);
- Les obligations contractuelles de la municipalité (en excluant l'organisme sous son contrôle) pour l'année 2022 s'élèvent à 99 685,44 \$. Ce montant inclut le contrat de déneigement des chemins d'hiver, le déneigement des stationnements municipaux ainsi que le contrat de location de la bibliothèque;
- L'excédent de fonctionnements pour l'exercice 2022 s'élève à 52 706\$;
- les dépenses d'investissements de la municipalité (en excluant l'organisme sous son contrôle) pour l'année 2022 s'élèvent à 96 019\$. Ces dépenses se répartissent ainsi :
 - 28 389\$ pour les travaux de réfection de la chaussée du chemin Tour-du-Lac-Gravel Phase 3;
 - 35 631\$ pour le forage et la caractérisation du projet de réfection de la chaussée du Rang 4 Gravel;
 - 26 642\$ pour le reprofilage des fossés et le remplissage granulaire du Rang 1 moreau;
 - 4 357, frais d'architecte pour le projet de rampe d'accès au bureau municipal;
- Au 31 décembre 2022, l'excédent de fonctionnements (affecté et non affecté) global de la municipalité s'élève à 370 459\$. Cet excédent de fonctionnements permet à la municipalité de faire face aux imprévus.

Donné à Mont-Saint-Michel, ce vingt-deuxième jour du mois de décembre 2023

André-Marcel Évéquoz, maire